

6.3. Délégué interministériel en charge du climat

Siège Adresse géographique du siège	Quartier Broche, avenue Pouvanaa a Oopa
Adresse postale	BP 2551 - 98713 Papeete – TAHITI
Téléphone	40 47 20 00
Courriel	Leopold.biardeau@presidence.pf
Délégué	M. Léopold, Temoana BIARDEAU

Introduction

Ce rapport présente un bilan synthétique de mes principales activités en tant que Délégué interministériel en charge du Climat et du Développement durable auprès du Président de la Polynésie française, pour la période allant du 14 octobre 2024 au 14 avril 2025.

II. Stratégie Climatique

Un volet important de mon activité a concerné la stratégie climatique du Pays. J'ai coordonné depuis ma nomination la mise à jour de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) de la Polynésie française, en concertation avec les parties prenantes et l'État. Ce travail a consisté à superviser les aspects techniques et consultatifs pour rehausser nos engagements climatiques, conformément à l'Accord de Paris. L'atelier de restitution et de validation du rapport final est prévu le jeudi 17 avril.

III. Développement Durable

Mon action s'est étendue au-delà du climat pour englober plus largement le développement durable. J'ai participé aux travaux du Collège du Tourisme Durable pour aider au lancement de la mise en œuvre des actions issues du Plan de Tourisme Durable validé en janvier 2025. Mon rôle était de veiller à la cohérence entre la stratégie touristique et les autres politiques environnementales.

Par ailleurs, j'ai préparé plusieurs notes stratégiques à l'attention du gouvernement sur des sujets clés, notamment :

- La durabilité de l'industrie perlière.
- Les enjeux liés à l'exploitation minière en grande profondeur.
- Le potentiel de l'énergie thermique des mers (ETM).
- Des propositions pour une charte pour la transition écologique.

Ces notes visaient à alimenter la réflexion gouvernementale et à éclairer la prise de décision sur ces thématiques.

V. Perspectives 2025-2026

Pour l'année à venir, le travail se poursuivra sur plusieurs fronts. Après la finalisation de la nouvelle CDN, il s'agira d'opérationnaliser sa mise en œuvre et de suivre les progrès. Je continuerai également à appuyer la mise en œuvre du Plan Climat 2030. La mise en place de la nouvelle gouvernance Climat sera une priorité, et j'aurai pour mission d'animer les nouvelles instances et de renforcer la coordination interministérielle.

Sur le plan international, la participation à l'UNOC3 en juin 2025 sera un moment important. Un suivi attentif sera accordé aux opportunités qui en découleront.

L'objectif général est de consolider les acquis et d'accélérer la transition écologique, en appui aux orientations définies par le Président et le gouvernement.

7. LES SERVICES ADMINISTRATIFS

7.1. Organisation de l'administration de la Polynésie française

Depuis 2004, le conseil des ministres est chargé de créer, de définir et d'organiser les services administratifs de la Polynésie française.

A la date du 31 décembre 2024 l'administration de la Polynésie française comprend **52** services administratifs répartis comme suit :

1.Services d'assistance aux Institutions :

2 services désignés sous le nom de secrétariats généraux, qui apportent assistance au Gouvernement et au Conseil économique, social, environnemental et culturel.

2. Services à vocation sectorielle :

31 services qui interviennent sur différents domaines :

- . 9 services dédiés au développement humain et à la cohésion sociale,
- . 10 services au développement et la régulation économique,
- . 12 services pour l'aménagement du territoire, de réseaux, de mobilité et d'habitat.

3.Services de support :

13 services apportant une assistance à l'administration :

- . 5 services pour le Gouvernement comprenant les moyens généraux, l'accueil, la sécurité et la communication,
- . 8 services pour l'administration englobant le budget, les finances, les ressources humaines, l'informatique, l'imprimerie officielle ainsi que la modernisation et les réformes.

4.Services à vocation territoriale :

5 services représentant la Polynésie :

- . 1 Délégation à Paris (DPF) pour représenter la Polynésie française en France et en Europe
- . 4 circonscriptions d'archipel (Iles Sous le Vent, Iles Tuamotu - Gambier, Iles Marquises et Iles Australes) qui œuvrent sur chaque archipel

5.Service de la douane :

- . 1 service de douane dédié à la Polynésie française

Type de services administratifs

Les services sont désignés par des appellations variées :

- 2 Agences,
- 7 Délégations,
- 4 Directions générales,
- 21 Directions,
- 1 Direction mise à la disposition,
- 2 Secrétariats généraux,
- 10 Services,
- 4 Circonscriptions,

Tous ces services partagent le même statut et le même niveau hiérarchique. A la différence des établissements publics, ils ne sont pas autonomes financièrement et juridiquement.

L'organisation des services est définie par des règles. Ces règles sont basées sur quatre principes (délibération n° 2000-132 APF du 9 novembre 2000) :

1.Déconcentration administrative :

Répartition : Chaque service se voit attribuer une mission distincte, une partie étant gérée par l'administration centrale, et l'autre par les services locaux.

Représentation : Chaque archipel est doté de représentants des ministères et des administrations.

2.Organisation administrative :

Structuration : Chaque service est composé d'unités chargées de missions spécifiques. Chaque unité dispose de ses propres tâches et ressources nécessaires à une exécution optimale de son travail. Ensemble, elles apportent assistance aux usagers et à l'administration.

Responsabilisation : Chaque unité est placée sous la responsabilité d'un responsable garantissant la qualité de son travail.

Evolution en 2024

Par arrêté n° 1421 CM du 22 août 2024, il est créé un service administratif dénommé « Direction des talents et de l'innovation » (DTI). Ce service remplace la DGRH et la DMRA.

Le tableau ci-après détaille les évolutions des services administratifs.

ANNEE	Nombre	Variation	DETAIL
2013	49	- 8 + 8	<u>Création</u> : SGHC, COM <u>Réorganisation</u> : ADN + ARN -> DGEN DBP + DGFP -> DBF DRM -> DRMM SRI -> DAIE SEM -> SDE SPJ -> SPJP
2014	49	- 3 + 3	<u>Création</u> : SG ME <u>Réorganisation</u> : DEP + DES -> DGEE IGA -> DMRA
2015	48	-2 +1	<u>Suppression</u> : SGHC <u>Réorganisation</u> : SJS -> DJS
2016	47	-3 +2	<u>Suppression</u> : SG MED <u>Réorganisation</u> : PRO + SAS -> SAS <u>Création</u> : DHV
2017	49	-2 +4	<u>Suppression</u> : DGPS et SDR <u>Création</u> : ARASS, DAG, DBS, DPI
2018	48	2 +1	<u>Suppression</u> : DFCF et DAS <u>Création</u> : DSFE
2019	50	-1 +3	<u>Réorganisation</u> : SMG <u>Création</u> : CDE et DAP
2020	51	+1	<u>Réorganisation</u> : DCA (ex. SAU) <u>Création</u> : DPDJ
2021	51	0	<u>Suppression</u> : DPI <u>Création</u> : DCO et ADE
2022	51	0	<u>Suppression</u> : SI <u>Création</u> : DSI
2023	51	0	<u>Suppression</u> : SDE <u>Création</u> : DPE

2024	51	0	<u>Création</u> de la DTI (<i>prévue pour le mois d'Août 2024 avec effet au 1^{er} janvier 2025 accompagnée de la suppression de la DGRH et la DMRA à cette même date</i>)
------	----	---	--